

Fiche résumée : EMPLOYÉ AU TRI DES DÉCHETS

MÉTIER APPARENTÉ

Trieur de déchets sur tapis roulant.

DESRIPTIF

L'employé de tri des déchets sur tapis roulant trie et retire les déchets puis jette les indésirables dans une goulotte. Le tri peut se faire soit en "tri positif", c'est à dire que l'opérateur trie les déchets recyclables et laisse sur le tapis les restes qui sont convoyés vers le "rebut", soit en "tri négatif", où il n'enlève que les éléments non recyclables pour les jeter au rebut. Ceci est possible uniquement sur des déchets issus de collecte sélective : par exemple, enlever tout ce qui n'est pas du papier dans une collecte de papier.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



Lieux de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **centre de tri de déchets** (accumulation de déchets inflammables et explosifs, coactivité, heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet, collision piéton-engin, microorganismes aéroportés, gaz d'échappement, monoxyde de carbone)
- **cabine de pré-tri manuel**
- **cabine de tri sur plateforme surélevée** (microorganismes aéroportés, transmission de vibrations dans une cabine de tri, exposition à des bruits dépassant les valeurs réglementaires, bruit dans une cabine de tri, chute dans un escalier et de marches, éclairage localement insuffisant ou éblouissant, sol encombré de déchets)
- **poste de sur-tri manuel**

> Nuisances (préventions)

- **coactivité** (bien organiser la coactivité)
- **microorganismes aéroportés** (concevoir la ventilation)
- **gaz d'échappement, monoxyde de carbone** (aérer, ventiler)
- **éclairage localement insuffisant ou éblouissant** (concevoir un éclairage adapté)
- **heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet** (porter des EPI, mettre les équipements de travail en conformité, former sur l'utilisation des produits)
- **sol encombré de déchets** (adapter les rythmes et cadences de travail à la physiologie, réguler le volume des déchets entrant sur le tapis, éviter le bourrage de la trémie de sortie)
- **collision piéton-engin** (concevoir des voies de circulation, les laisser dégagées, matérialiser des allées de circulation, porter des EPI phosphorescents type brassards)
- **transmission de vibrations** (éviter la transmission des vibrations par désolidarisation)
- **bruit** (réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit)
- **accumulation de déchets inflammables et explosifs** (prévenir l'incendie, prévenir et lutter contre l'explosion, organiser la lutte contre l'incendie)
- **chute dans un escalier et de marches** (entretenir les sols anti-dérapants)

> Effets sur la santé

- fatigue visuelle
- plaie ouverte
- lésion traumatique par accident de circulation ou par une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
- maladies infectieuses et parasitaires, port de germes responsables d'une maladie infectieuse
- brûlures
- maladies de l'appareil respiratoire,
- intoxication par le monoxyde de carbone (RG 64)
- conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)

- lésion traumatique due à une explosion



Organisation du travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- travail en **équipe, coactivité** ((contrainte relationnelle, nuisance en rapport avec les activités d'un même lieu)
- **cadence imposée, chronométrage** des tâches (charge mentale liée aux délais)
- **modes opératoires imposés** (faible autonomie)
- travail posté, de nuit, le week-end (horaire générant une perturbation de la vie sociale et familiale)
- turn over élevé
- pause à heure imposée (charge mentale liée aux délais)

> Nuisances (préventions)

- horaire de travail générant une perturbation de la vie sociale et familiale (limiter les organisations en horaires atypiques, limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés, former en chronobiologie, informer l'employeur)
- charge mentale liée aux délais (veiller à la gestion des volumes de travail)
- contrainte relationnelle (faciliter la communication)
- faible autonomie (renforcer l'autonomie en formant l'opérateur à sa tâche)
- nuisance en rapport avec les activités d'un même lieu

> Effets sur la santé

- anxiété, syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques



Tâches

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- **observer** les déchets défilants sur le tapis (contrainte visuelle, éclairage localement insuffisant ou éblouissant, sole de tapis inadaptée)
- **brasser** les déchets pour les **fouiller**
- **communiquer** entre collègues pour répartir le flux et le travail
- **prendre** en main le déchet et le **rejeter** (posture en antéflexion, posture bras tendu, mouvements répétitifs des mains, poignets, avant-bras et épaules, tâches ingrates et monotones générant une charge mentale particulière,)
- **jeter et lancer** les déchets en avant ou latéralement (contrainte posturale : posture debout prolongée avec piétinements, gestes répétitifs à cadence soutenue des membres supérieurs)
- **retirer les objets** ne correspondant pas au type de collecte
- réguler le flux de produits à trier
- repérer les bruits de fonctionnement anormaux
- **ramasser** les produits tombés sur le sol
- nettoyer les alentours du poste de travail
- transporter des caisses supplémentaires de déchets
- effectuer un dépannage improvisé (remise en route inopinée du tapis)

> Nuisances (préventions)

- contrainte posturale : debout prolongée avec piétinements, en antéflexion, bras tendus
- gestes répétitifs à cadence soutenue du membre supérieur, en particulier de l'épaule (formation action PRAP, veiller à l'ergonomie des appareils et du matériel, utiliser des aides à la manutention)
- contrainte visuelle, éclairage localement insuffisant ou éblouissant (concevoir un éclairage adapté)
- sole de tapis inadaptée (choisir une sole du tapis adaptée)
- remise en route inopinée du tapis
- charge mentale liée à des tâches ingrates et monotones (revalorisation de la profession)

> Effets sur la santé

- signes fonctionnels d'insuffisance veineuse
- troubles musculo squelettiques des membres, en particulier rupture de la coiffe (RG 57 : liste limitative), cervicalgies, rachialgies dorso-lombo-sacrées

- majoration de symptômes physiques pour des raisons psychologiques, trouble dépressif récurrent
- fatigue visuelle



Outils et équipements

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- tapis roulant de cabine de tri (chute sur le tapis roulant, sol encombré de déchets, hauteur du tapis, sole de tapis, goulottes inadaptées, inadaptée)

> Nuisances (préventions)

- chute sur le tapis roulant (mettre des carters de protection, arrêt d'urgence)
- sol encombré de déchets (adapter les rythmes et cadences de travail à la physiologie, réguler le volume des déchets entrants sur le tapis, éviter le bourrage de la trémie de sortie)
- hauteur du tapis, sole de tapis, inadaptée, goulottes non adaptées (adapter la hauteur du tapis, sa sole, préférer les goulottes latérales à ouverture commandée)

> Effets sur la santé

- fatigue visuelle
- lésion traumatique due à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
- rachialgies lombo-sacrée
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)



Produits, matériaux et publics concernés

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- déchets ménagers (déchets biologiques)
- déchets d'emballages ménagers à trier (poussière de composition non identifiée, microorganismes aéroportés, aérosol microbien et particulaire, endotoxine bactérienne, bactérie gram négatif, champignons moisissures, nuisance chimique, fuite de produit chimique, agents chimiques dangereux (SMR), instrument tranchant coupant)

> Nuisances (préventions)

- déchets biologiques, endotoxine bactérienne, bactérie gram négatif aérosol microbien et particulaire, champignons, moisissures (organiser la collecte et le transport de déchets, porter des EPI, veiller à l'hygiène des mains, informer des risques biologiques), microorganismes aéroportés (concevoir la ventilation des cabines de tri)
- fuite de produit chimique, agents chimiques dangereux (SMR)
- instrument tranchant coupant (toujours regarder avant de toucher, matériel de prévention adapté, porter des gants appropriés à l'activité, SST, information centre spécialisé soins des mains, trousse d'urgence)

> Effets sur la santé

- maladies infectieuses et parasitaires (respecter les règles d'hygiène (douche et shampoing sur le lieu de travail), faire fournir et entretenir la tenue de travail par l'entreprise, informer sur le risque infectieux, porter des EPI adaptés, en assurer la maintenance)
- mycoses (prévoir des zones de séchage pour les vêtements)
- péronionyx ou onyx (RG 77 : liste limitative)



Tenue de travail

> Caractéristiques (nuisances possibles)

- tenues de travail fournies et entretenues par l'employeur
- coiffe
- chaussures de sécurité antidérapantes (chaussures inadéquates)
- gants à préhension palmaire renforcée

> Nuisances (préventions)

- chaussures inadéquates (porter des chaussettes en coton)

> Effets sur la santé

- mycoses

● SANTE ET TRAVAIL

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, entreprise par entreprise, amener à un suivi en **surveillance dite renforcée. SMR**

Produits CMR (hépatite B), Agents biologiques pathogènes, bruit

Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation, poste par poste, être considérées comme des **facteurs de pénibilité** : **Agents chimiques dangereux (ACD** : le risque chimique n'est pas prévisible car les produits entrant sur le tapis ne sont pas connus par avance), **Bruit, Equipés successives alternantes, Manutentions manuelles de charges, Postures pénibles, Travail répétitif**

Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont : **42, 45, 57, 64.**

● CONCLUSION

Ce métier ingrat à cadence soutenue est à haut risque d'accidents et de troubles musculo-squelettiques. A ces risques il faut ajouter les nuisances sonores et éventuellement le risque chimique. L'ergonomie de la chaîne de tri est fondamentale et doit être prise en compte à la conception. Le risque biologique est lui, directement lié à la qualité du tri des déchets fait en amont par les producteurs de déchets, d'où l'intérêt de sensibiliser les citoyens à la nécessité de bien trier leur déchets et de rincer certains contenants. La formation, l'information des salariés impliquent pour tous ces risques un investissement important du médecin du travail et de l'encadrement.

Fiche résumée du 24/04/2008 issue de la **FMP Employé au tri des déchets** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>